

# QUALIOPi : COMMENT RENDRE MA FORMATION CONFORME ?

## POURQUOI QUALIOPi ?

La loi du 5 septembre 2018 "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" a réformé en profondeur l'apprentissage et la formation professionnelle.

Cette loi annonçait le principe d'un référentiel qualité obligatoire pour le financement des actions de formation et sous l'égide de France compétences.

Le 6 juin 2019, 2 décrets et 2 arrêtés (Complété par un arrêté du 31 mai 2023) ont déterminé le référentiel et les modalités d'obtention de la certification.



**Qualiopi**  
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- ✓ Actions de formation
- ✓ Actions de formation par apprentissage

## QU'EST CE QUE QUALIOPi ?

C'est la marque de certification qualité des prestataires de formation

- Elle vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires.
- Elle permet une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.
- Qualiopi devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour tous les organismes concourant au développement des compétences et souhaitant bénéficier de fonds publics ou mutualisés des financeurs de la formation.

**Qualiopi compte :**

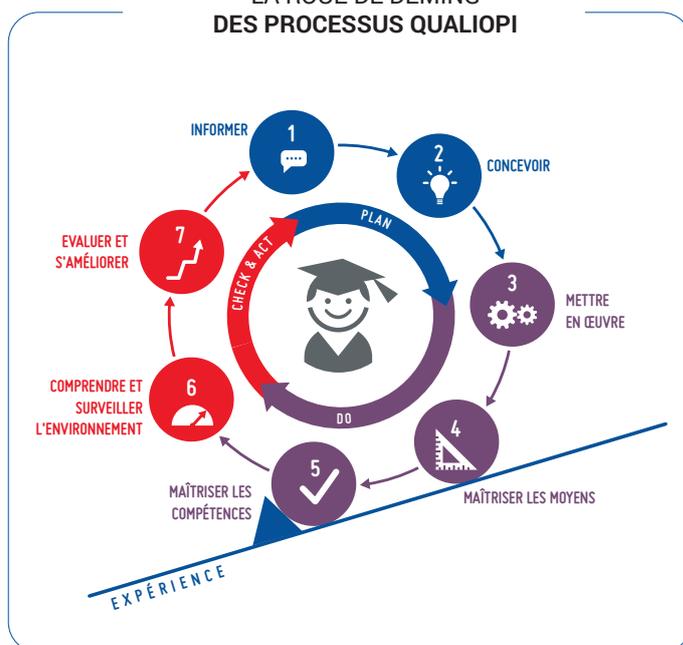
- 7 critères qualité et 32 indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des critères, fixés par décret n°2019-565 du 06/06/19
- 32 éléments de preuve minimum

## QUI EST CONCERNÉ ?

Le référentiel s'applique donc pour :

- VAE Les prestataires d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- CBC Les centres de bilans de compétences
- OF Les organismes de formation
- CFA Les centres de formation d'apprentis-es
- + de 300 formations concernées au CFA

### LA ROUE DE DEMING DES PROCESSUS QUALIOPi



## QUALIOPi, PARTAGE DES RÔLES

### AU SEIN DU CFA

Dans le cadre d'un CFA sans murs, c'est le siège du CFA qui est audité par un organisme certifié par le COFRAC (pour le CFA : AFNOR) :

- audit de certification : juin 2020
- audit de renouvellement : février 2024
- prochain audit de suivi : octobre 2025

Un guide de lecture est édité par le ministère du travail pour apporter des précisions sur les modalités d'audit : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-lecture-referentiel-qualite.pdf>



### AU SEIN DES FORMATIONS

C'est le CFA qui porte la certification Qualiopi.

Cela permet aux formations de bénéficier d'un avantage concurrentiel vis à vis de formations qui ne seraient pas certifiées. Elles doivent respecter certaines conditions :

- appliquer le cahier des charges du CFA
- déposer annuellement leurs éléments de preuve
- accepter les audits Qualiopi par le CFA
- transmettre des indicateurs au CFA



# PROCESSUS DE MISE EN CONFORMITÉ DE MA FORMATION

✓	LES GRANDES ÉTAPES	DATES CLÉS
✓	<b>APPLICATION DU CAHIER DES CHARGES</b> Le cahier des charges du CFA a pour but d'assurer la mise en place de règles communes de fonctionnement entre les formations universitaires et le siège du CFA. Il intègre les exigences de tous les partenaires de l'alternance à l'Université et celles formalisées dans les référentiels nationaux et la réglementation de l'apprentissage.	tout au long de l'année
✓	<b>AUTOÉVALUATION</b> Chaque année je remplis ma grille d'évaluation de ma formation. L'objectif est de faire le point sur la bonne application du cahier des charges de ma formation.	du 01/03 au 30/03
✓	<b>ENQUETE DE SATISFACTION</b> Chaque année, je réponds à l'enquête de satisfaction du CFA.	du 01/03 au 30/03
✓	<b>DÉPÔT ANNUEL DES ÉLÉMENTS DE PREUVE SUR CACTUS</b> 1- Je me connecte sur <a href="http://cactus.formasup-paca.com">cactus.formasup-paca.com</a> 2- Je me rends sur l'espace qualiopi dans le menu de gauche sur l'onglet "amélioration continue" 3- Je clique sur "Dossiers qualiopi" 4- Je remplis le questionnaire, je clique sur "terminer" (ou "enregistrer" si je n'ai pas terminé) 5- Je dépose les éléments de preuve un par un qui feront l'objet d'une validation par le pôle Qualité du CFA. Dans chaque dossier de dépôt je trouve des modèles téléchargeables. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Livret d'alternance (un modèle de livret d'alternance de votre formation vierge)</li> <li>• Programme détaillé</li> <li>• Calendrier (le calendrier d'alternance de votre formation pour l'année à venir)</li> <li>• Le CR de conseil de perfectionnement (un CR du dernier CP qui s'est tenu).</li> <li>• Fiche RNCP</li> <li>• Liste des pièces du dossier de candidature</li> <li>• MCC Modalités de contrôle des connaissances</li> <li>• Supplément au diplôme</li> <li>• Syllabus de la formation (l'ensemble des syllabus de cours)</li> </ul>	30/04 au 31/07
✓	<b>AUDIT QUALIOPi</b> Au cours d'un cycle de certification Qualiopi, j'accepte de recevoir une équipe d'auditeurs. L'audit portera sur les spécificités de ma formation, les éléments de preuve de Qualiopi et le respect du cahier des Charges.	1 fois/cycle de certification
✓	<b>RECUEIL D'INDICATEURS A TENIR A DISPOSITION DU CFA</b> 1- Je récupère le suivi de l'insertion de mes alternant-es auprès des instances de l'Université et j'analyse les résultats. 2- Je réalise une enquête d'évaluation des enseignements (générateur d'enquêtes disponible sur la plateforme Bambou avec l'accompagnement du CFA). 3- Je transmets les états de résussite aux examens au CFA. Passage dans l'année supérieure, obtention du diplôme. 4- Je recueille la satisfaction des entreprises et des alternant-es.	01/03 au 03/05 1 fois / an à chaque fin de session 1 fois / an
✓	<b>VISITES ENTREPRISE</b> 1- Je dépose sur Cactus les comptes rendus de visites aux alternant-es (1 des 2 visites peut être réalisée à distance). 2- J'utilise le livret d'alternance.	2 fois / an tout au long de l'année

## POUR EN SAVOIR PLUS

Pour vos questions sur Qualiopi, contactez Sylvie Galeazzi, Responsable du Service Qualité et Communication : [sylvie.galeazzi@formasup-med.com](mailto:sylvie.galeazzi@formasup-med.com) - 07 88 68 95 74  
 Pour vos questions sur Bambou, contactez Kassim Ibrahim, Chargé de mission : [kassim.ibrahim@formasup-med.com](mailto:kassim.ibrahim@formasup-med.com) - 06 89 98 16 14